



SOMMAIRE

Pages

Point 46 de l'ordre du jour:

Accroissement de la production et de la consommation de protéines comestibles: rapport du Secrétaire général (*suite*). 1

Point 47 de l'ordre du jour:

Exode des cadres et du personnel technique qualifié de tous les niveaux qui quittent les pays en voie de développement pour s'établir dans les pays développés, ses causes, ses conséquences et mesures pratiques permettant de remédier aux problèmes qui en résultent. 7

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Accroissement de la production et de la consommation de protéines comestibles: rapport du Secrétaire général (*suite*) [A/7203/Add.1, chap. IV; A/7350, A/C.2/L.1023, E/4592 et Add.1 à 3, Add.3/Corr.1 et Add.4]

1. M. GARCIA PINTOS (Uruguay) déclare que, si le but principal de la Charte des Nations Unies est de sauver l'humanité de la destruction par la guerre, il est également important de la protéger contre la famine. La faim doit être éliminée; on ne saurait donc discuter isolément du problème des protéines. Il est impossible de se reposer sur ses lauriers lorsque 100 000 personnes meurent de faim chaque jour, que 300 millions d'enfants sont gravement sous-alimentés et que 56 p. 100 de la population mondiale souffrent de la faim, alors qu'ailleurs dans le monde il y a surproduction de denrées alimentaires que l'on ne peut utiliser en raison de défauts du système de distribution.

2. L'équation de Malthus a été dépassée par la technique moderne car l'on peut actuellement produire suffisamment de denrées alimentaires pour une personne sur 35 m² de terre et l'on peut théoriquement maintenir 30 milliards de personnes au même niveau de vie que celui des pays développés. Le besoin immédiat est de tripler la production courante de denrées alimentaires, d'accroître la consommation de protéines animales de 900 p. 100 et la consommation générale de denrées alimentaires de 1 1/2 à 2 p. 100.

3. Le problème a fait l'objet d'un diagnostic correct de la part des organismes des Nations Unies et la FAO a fait du bon travail en cette matière. Le rap-

port du Secrétaire général sur le problème des protéines (E/4592 et Add.1 à 3, Add.3/Corr.1 et Add.4) recommande la production d'aliments à protéines non classiques et la Commission est actuellement saisie d'un projet de résolution (A/C.2/L.1023) sur la question.

4. L'Uruguay est un gros producteur d'aliments riches en protéines et a une forte consommation de protéines par habitant. Il est donc bien placé pour aider d'autres pays. De nouvelles techniques agricoles lui ont permis de décupler la production de viande et il peut, ensemble avec l'Argentine et le Brésil, apporter une forte contribution aux besoins du monde en viande et en poisson. L'Uruguay produit ses propres engrais et la production industrielle de protéines à partir de l'azote progresse. Cependant, pour fournir une telle assistance, des améliorations devront être apportées à l'économie uruguayenne. Depuis 1962, la production a augmenté de 4 p. 100 et la consommation de 25 p. 100, et l'Uruguay a besoin d'accroître la production pour pouvoir acheter matériel et machines. Le système en vigueur dans le commerce n'aide pas l'Uruguay à exporter et, comme l'a dit le Gouvernement néo-zélandais dans sa réponse au questionnaire du Secrétaire général reproduit en annexe à son rapport sur le problème des protéines, il faut établir des conditions commerciales plus équitables ouvrant à la production accrue des débouchés où elle puisse être écoulee à des prix raisonnables (voir E/4592, par. 70).

5. L'Uruguay et ses voisins favorisent d'ores et déjà l'emploi accru d'engrais, les plans d'irrigation, la conservation des forêts, la conservation des protéines, de nouvelles techniques culturelles ainsi que l'expansion et l'industrialisation des pêcheries. Mais, pour permettre un progrès réel, il faut renforcer les méthodes d'écoulement et éviter la distorsion des prix des cultures. La mer est une source riche en protéines, mais elle ne peut être exploitée à moins d'une amélioration de l'économie.

6. La mise au point d'une politique globale pour la distribution des denrées alimentaires jouera sans aucun doute une part importante dans la bataille contre la faim et devrait par conséquent figurer en priorité à l'ordre du jour de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

7. M. CHRISTIANSEN (Norvège) dit que sa délégation a toujours insisté sur l'urgence du problème des protéines et sur la nécessité de le résoudre par des efforts nationaux accrus et mieux coordonnés.

8. Au titre du Programme biologique international, la Norvège a procédé à des recherches sur la production de protéines à partir de plantes alimentaires ordinaires. On espère déterminer l'influence des

facteurs de croissance sur la quantité et la qualité des protéines et l'on fera des expériences avec des plantes sous divers climats et dans des conditions différentes.

9. Afin d'accroître les protéines venant de sources marines, on s'efforce d'améliorer l'industrie de la pêche norvégienne au moyen de recherches océanographiques et hydrographiques et de meilleures techniques de pêche. Pour favoriser cette industrie, on recourt à des facilités de crédits et à d'autres stimulants. En outre, la Norvège prend une part active aux travaux de la FAO, de l'OMS et d'autres organismes internationaux.

10. La délégation norvégienne souscrit aux conclusions et aux recommandations qui figurent dans les paragraphes 12 à 39 du rapport du Secrétaire général (E/4592), à savoir qu'il est essentiel d'accroître l'effort sur le plan international, d'apporter un soutien politique plus fort et d'entreprendre une démarche multidisciplinaire. Comme l'a souligné le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines, sous sa forme élargie, jouera un rôle croissant pour conseiller les organismes des Nations Unies, mettre au point leur politique et favoriser la coopération entre savants (voir E/4592/Add.2).

11. La délégation norvégienne approuve les propositions précises du Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines (voir A/4592/Add.1), en particulier la proposition de stimuler la demande de poisson et de mettre au point des concentrés protéiques de poisson sûrs et acceptables pour la consommation humaine; elle souscrit entièrement à l'avis que la crise mondiale des protéines ne peut être écartée que par l'action des pays en voie de développement avec une assistance internationale et que l'on ne saurait séparer les problèmes alimentaires et nutritionnels du problème de la population. Il convient d'accorder une attention particulière aux besoins en protéines des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants.

12. La délégation norvégienne apprécie les efforts accomplis par le Canada et par l'Inde dans la mise au point du projet de résolution A/C.2/L.1023, dont elle sera heureuse de joindre les auteurs.

13. M. AHMED (Pakistan) retrace les grandes lignes du problème des protéines et les mesures qui ont été prises depuis les années 1950. La crise actuelle est due en grande partie à l'explosion démographique et, au cours de la décennie à venir, un grand nombre de jeunes souffriront sans doute d'une malnutrition grave.

14. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a constitué un petit groupe pour étudier ce problème et a mis au point un rapport extrêmement utile, Alimentation de la population mondiale en expansion: action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines (E/4343/Rev.1)^{1/}; c'est là un bon exemple de la façon de déceler un problème, d'établir des ob-

jectifs de politique et de faire des propositions précises. Le Comité consultatif a dit exactement quelles mesures devront être prises par l'Organisation des Nations Unies et par les Etats Membres. Vu l'ampleur du problème, les incidences financières ne sont pas déraisonnables.

15. Malheureusement, il y a eu quelque réticence à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif lorsque la question a été examinée par la Deuxième Commission lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. On a soutenu qu'il ne servait à rien de mettre au point un projet de résolution avant de savoir de façon précise ce que les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies faisaient. Malgré l'urgence du problème et le fait qu'un rapport (E/4343/Rev.1), rédigé par des personnes hautement qualifiées et se prêtant parfaitement à une action, a été présenté à la Commission, la résolution adoptée [résolution 2319 (XXII) de l'Assemblée générale] a été purement technique, demandant aux gouvernements de fournir des renseignements. Les réponses reçues des gouvernements ont été publiées (voir E/4592, chap. II), avec les commentaires du Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines (E/4592/Add.1), du Comité consultatif (E/4592/Add.2), de l'OMS (E/4592/Add.3 et Corr.1) et de la FAO (E/4492/Add.4). Compte tenu du peu de temps dont on disposait pour rédiger le rapport, celui-ci est très instructif et réclame à juste titre une action plus positive de la part des gouvernements. Le Groupe consultatif des protéines est actuellement mieux à même de conseiller les institutions responsables sur la mise en œuvre de projets concernant le développement des protéines, que ce soit au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou du programme ordinaire d'assistance technique.

16. La délégation pakistanaise se félicite des réalisations de la FAO et de l'OMS et, puisqu'une démarche interdisciplinaire est très importante, juge que le Conseil du développement industriel devrait examiner, à sa prochaine session, de quelle façon le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pourrait prendre une part plus active à la solution du problème.

17. La principale responsabilité appartient aux pays eux-mêmes, dont les gouvernements devraient mettre au point une démarche intégrée. Le Pakistan a constitué un organisme spécial pour étudier le problème des protéines que tous les gouvernements devraient traiter comme une question de haute priorité. Comme toujours, la solution du problème exige une assistance financière et technique de sources nationales et internationales, mais on ne peut pas toujours disposer des fonds nécessaires.

18. Pendant quelque temps, le Pakistan devra s'en tenir aux sources classiques, en attendant que les habitudes alimentaires de la population soient transformées par des campagnes éducatives. Les efforts nationaux de ce genre pourraient tirer avantage de monographies entreprises par l'Organisation des Nations Unies, lesquelles aideraient à déceler les écarts et serviraient de modèles pour d'autres pays en voie de développement.

^{1/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.XIII.2.

19. Même si l'Organisation des Nations Unies n'est pas en état d'appliquer pleinement les recommandations du Comité consultatif, elle pourrait au moins servir de centre pour mobiliser la conscience internationale de ce problème et servir à recueillir des renseignements utiles aux pays en voie de développement. Elle pourrait également aider à mobiliser des ressources privées et publiques dans les pays développés, apporter son assistance dans le cadre des programmes bilatéraux et s'assurer que les travaux faits dans les pays développés puissent être utilisés dans les pays en voie de développement. En maintenant vivace l'intérêt pour le problème, elle pourra permettre une action rapide le moment venu.

20. Il devrait y avoir une intensification graduelle mais constante des activités de l'Organisation des Nations Unies et l'on devrait insister sur les études d'évaluation de sorte que les échecs et les réalisations des travaux en cours au sujet des protéines entrent en ligne de compte à l'avenir.

21. M. OHIN (Togo) dit que l'explosion démographique crée un problème alimentaire très grave: d'ici à l'an 2000, la population mondiale aura plus que doublé, et la tragédie de cette situation est que l'accroissement est beaucoup plus rapide dans les pays en voie de développement, qui compteront alors les quatre cinquièmes de la population contre les deux tiers qu'ils représentent maintenant. De plus, la production alimentaire ne suit pas la croissance démographique: en 1966, elle est restée essentiellement la même qu'en 1965, alors que la population mondiale a augmenté d'environ 65 millions de personnes. Presque tous les excédents alimentaires des pays industriels sont maintenant épuisés.

22. C'est autant un problème de qualité que de quantité, et en particulier une carence protéique dans l'alimentation des femmes enceintes et des jeunes enfants pourrait avoir des conséquences incalculables. C'est un paradoxe tragique que, à l'heure où l'humanité a conquis l'atome et l'espace, 300 millions d'enfants sont victimes d'une malnutrition qui menace leur développement physique et mental. La production mondiale en protéines comestibles se chiffre annuellement à près de 80 millions de tonnes, soit une consommation moyenne de 25,18 kg par personne. Malheureusement, 70 p. 100 de ces protéines sont consommées par les pays industrialisés, qui ne comptent qu'un tiers de la population. Les pays en voie de développement ne sont pas à même de tirer le maximum de profit des méthodes scientifiques modernes pour résoudre leur problème alimentaire. La planification familiale ne peut pas non plus suffire à le résoudre. Il faut accroître le développement des disponibilités actuelles et rechercher de nouvelles ressources alimentaires.

23. Les sources classiques de protéines sont malheureusement trop coûteuses pour la grande masse des populations sous-alimentées; c'est pourquoi il faut accroître la production et améliorer la qualité des protéines animales et végétales pouvant servir à l'alimentation humaine. Il ne faut pas négliger le fait que la pêche peut fournir des ressources alimentaires appréciables.

24. Les pays en voie de développement perdent 25 p. 100 de leurs récoltes annuelles en raison des

ravages causés par les oiseaux, les insectes, les rongeurs et la moisissure; 9 millions de tonnes de protéines pourraient être préservées grâce à une lutte efficace contre les parasites des céréales. Ces pertes doivent être réduites, mais on a estimé que dans les 10 prochaines années, plusieurs millions de dollars seront nécessaires pour améliorer le stockage et le transport des denrées alimentaires.

25. Des recherches sont en cours pour augmenter la teneur en protéines des céréales et graines oléagineuses comestibles, et pour produire des aliments à partir de résidus de graines oléagineuses. On utilise également des graines oléagineuses, ainsi que des céréales et des légumineuses, pour fabriquer des concentrés protéiques. La production annuelle des graines oléagineuses représente près de 20 millions de tonnes de protéines. La farine de poisson est de plus en plus utilisée pour l'alimentation humaine, et on arrive maintenant à obtenir une farine qui contient jusqu'à 85 p. 100 de protéines. Certains des concentrés protéiques sont utilisés dans les pays en voie de développement comme compléments alimentaires.

26. Parmi les sources de protéines non classiques, il en est une qui semble pleine de promesses: il s'agit des algues; on les utilise déjà pour l'alimentation humaine au Japon; une espèce d'algue que l'on trouve dans les marais du Tchad, et qui peut servir à l'alimentation humaine ainsi qu'à l'alimentation des animaux, est à la fois agréable au goût, riche en protéines et en vitamines et semble pouvoir être cultivée avec un rendement élevé.

27. Cependant, tous ces efforts visant à augmenter les ressources en protéines ne serviront à rien si la répartition ne se fait pas de façon plus équitable, et si la population n'est pas mieux informée sur les principes de la nutrition. Les pays en voie de développement exportent de grandes quantités de graines oléagineuses (près de 40 millions de tonnes d'aliments protéiques, qui pourraient servir à l'alimentation de l'homme) vers les pays industriels, qui les utilisent soit comme engrais soit pour l'alimentation des animaux. La technologie alimentaire moderne pourrait transformer ces substances en aliments riches, agréables au goût et de coût raisonnable, réduisant ainsi, dans les pays en voie de développement, une malnutrition qui se traduit par un taux de mortalité infantile 20 à 50 fois plus élevé que dans les pays développés.

28. Il est également incroyable que, sur un total d'environ 6 millions de tonnes d'aliments à base de lait écrémé, près de 4 millions de tonnes soient utilisées pour l'alimentation des animaux et, bien qu'une grande partie des 2 millions de tonnes de lait en poudre soit produite à partir de lait liquide — dont la distribution aux populations nécessiteuses serait malaisée —, près de la moitié est utilisée pour fabriquer des aliments destinés aux animaux, surtout en Europe occidentale, et cela, paraît-il, pour des raisons économiques.

29. Nous voyons donc que la nature regorge de protéines. Ce qu'il faut, c'est une exploitation rationnelle de ces ressources au bénéfice de l'humanité grâce à une action urgente et concertée des gouvernements et de la communauté internationale tout entière. Dans

son rapport sur la menace d'une crise des protéines (E/4343/Rev.1), le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement souligne qu'il n'y a pas de temps à perdre. L'action individuelle des nations pauvres ou riches est déterminante; c'est la conclusion à laquelle est parvenue la Conférence ouest-africaine sur la nutrition et l'alimentation de l'enfant, tenue à Dakar en mars 1968. Une aide extérieure, notamment sur le plan technique, peut être d'un grand secours, mais elle est par nature temporaire, et il faut prendre toutes dispositions pour assurer la continuation des programmes après que l'aide extérieure aura pris fin. Les gouvernements pourraient étudier la possibilité d'encourager l'établissement d'industries alimentaires nouvelles, par un système de détaxe, en accordant des subventions et en garantissant le marché. Des bureaux de nutrition devraient être installés et les renseignements largement diffusés d'un pays à l'autre.

30. Le Togo s'inquiète profondément de ce problème. Ainsi, en octobre 1968, une séance de travail interministérielle, à laquelle assistaient des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO, a été tenue à Lomé. Le Togo entend apporter une contribution effective à la solution du problème, tant sur le plan national que régional. Le Ministre des affaires étrangères a clairement défini la position du Togo dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 25 octobre 1968 (voir 1706^{ème} séance plénière, par. 20), et la délégation togolaise a parrainé la résolution 2319 (XXII) de l'Assemblée générale demandant l'accroissement de la production et de la consommation des protéines comestibles. Le Gouvernement togolais est prêt à collaborer à tout ce qui pourrait aider à résoudre la crise des protéines; il appuiera donc le projet de résolution A/C.2/L.1023.

31. M. TERNO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le rapport du Secrétaire général (E/4592 et Add.1 à 3, Add.3/Corr.1 et Add.4) est extrêmement utile et permet de passer en revue les activités entreprises dans un grand nombre de pays pour résoudre le problème des protéines. L'Union soviétique est favorable à la méthode de travail d'ensemble dont il est fait mention au paragraphe 33 du rapport.

32. Trois aspects du problème doivent être considérés. D'abord, la population de nombreux pays en voie de développement a une alimentation insuffisante et souffre de malnutrition ou de carence protéique. Deuxièmement, la population de certains pays a des ressources alimentaires suffisantes dans l'ensemble mais qui ne sont pas utilisées convenablement selon les principes scientifiques modernes. Enfin, on a enregistré dans les pays en voie de développement un certain nombre de succès en ce qui concerne la mise au point de nouvelles techniques agricoles, de nouvelles cultures et la fabrication synthétique de protéines; ces résultats doivent être diffusés par l'intermédiaire des institutions internationales.

33. L'injustice du système commercial actuel est un obstacle à la production alimentaire des pays en voie de développement. Ces pays doivent diversifier leur production alimentaire et concentrer leurs efforts sur les produits riches en protéines. La solution de

leurs problèmes exige essentiellement une transformation radicale de leurs systèmes économique et social. Leur objectif principal doit être d'accroître leurs productions traditionnelles et d'en assurer une répartition convenable.

34. L'amélioration de la qualité de l'alimentation, en ce qui concerne les calories, les protéines et les vitamines, constitue un vaste domaine d'action pour l'OMS, qui doit coopérer avec les autorités compétentes des différents pays, et avec le FISE et les autres institutions spécialisées intéressées. Les Nations Unies doivent utiliser les organisations existantes pour rassembler les informations concernant le problème des protéines et tenir des consultations avec les institutions spécialisées pour décider des mesures à prendre.

35. Le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique a discuté en séance plénière, en octobre 1968, de tous les problèmes qui se posent pour fournir à la population une alimentation de bonne qualité, pour augmenter les rendements agricoles et développer les branches correspondantes de l'industrie, de la science et de la technique. L'Union soviétique accomplit actuellement des progrès considérables pour encourager la production des protéines à partir des sources végétales et animales, pour améliorer les rendements, accroître la surface cultivée et augmenter le cheptel. Son objectif est d'augmenter de 3 p. 100 la teneur en protéines du blé, de 17 p. 100 celle du maïs et de 3 p. 100 celle des pommes de terre. Des produits enrichis en protéines sont utilisés pour l'alimentation des animaux en vue d'accroître la teneur en protéines de la viande et des produits carnés. On s'efforce d'améliorer les méthodes d'utilisation du poisson et des invertébrés comme source de nourriture afin d'empêcher des pertes en protéines. Des instituts de recherche expérimentent différentes variétés améliorées ayant une haute teneur en protéines. On a mis au point une farine de soja comestible contenant 50 p. 100 de protéines, et on améliore les produits de la boulangerie en les enrichissant de farine de poisson. On utilise également différentes sortes de déchets végétaux, notamment les déchets du bois, pour produire des concentrés protéiques. Des entreprises industrielles ont été établies pour produire des levures protéiques à partir des cultures fourragères; des recherches sont également en cours sur l'utilisation pour le fourrage des protéines obtenues à partir du pétrole, et des protéines bactérielles. Des expériences ont montré que ce fourrage est non toxique, peu coûteux et de bonne qualité et qu'il a une grande valeur biologique. L'Union soviétique continuera à faire connaître les résultats de ses expériences par l'intermédiaire des institutions et organisations existantes.

36. M. TOBON VILLEGAS (Colombie) appuie la proposition que le Brésil a faite à la 1232^{ème} séance tendant à ajouter un nouveau paragraphe au projet de résolution A/C.2/L.1023 demandant aux institutions financières internationales d'accorder une attention particulière à des projets de production alimentaire visant à accroître la consommation de protéines comestibles dans les pays en voie de développement.

37. M^{me} BRADLEY (Argentine) regrette que l'on ait donné si peu de place, dans le rapport du Secrétaire

général (E/4592 et Add.1 à 3, Add.3/Corr.1 et Add.4), aux renseignements envoyés par les gouvernements en réponse au questionnaire. Le Gouvernement argentin a envoyé une réponse détaillée dont une grande partie a été omise. M. Bradley présume qu'il en a été de même pour les réponses des autres gouvernements. Il espère que l'on ne continuera pas à agir ainsi et que, si les délégations désirent voir les réponses originales, le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires.

38. S'agissant des observations du Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines (E/4592/Add.1), M. Bradley dit que les trois paragraphes de la section VI suggèrent des directives rationnelles en ce qui concerne les mesures à prendre à l'avenir, et que le projet de résolution (A/C.2/L.1023) dont la Commission est saisie n'est en fait qu'une version plus élaborée de ces paragraphes.

39. L'Argentine estime que l'on ne doit pas séparer le problème des protéines de celui de la faim; on devrait pouvoir disposer d'une étude traitant des deux aspects des problèmes alimentaires, où l'on mettrait particulièrement l'accent sur les sources naturelles de protéines. Il y a des régions où l'on pourrait produire des protéines naturelles à bas prix, si l'on disposait du capital nécessaire et si les pays intéressés avaient accès aux marchés qui leur sont fermés pour le moment; on pourrait révéler ces possibilités au moyen d'études appropriées, que l'on aurait d'excellentes raisons d'entreprendre à propos du problème alimentaire et des programmes destinés à le résoudre.

40. On a trop insisté sur les protéines au détriment des vitamines et des minéraux, qui sont tout aussi importants dans un régime alimentaire équilibré; on devrait pouvoir disposer également d'un rapport relatif aux pénuries en la matière, notamment dans les pays en voie de développement.

41. L'Argentine, bien qu'elle préfère le document de travail qui a été soumis à l'origine par le Canada au Conseil économique et social^{2/}, appuiera néanmoins le projet de résolution A/C.2/L.1023.

42. M. ULAYA (Malawi) dit que le problème des protéines est lié à la question de la production alimentaire mondiale dans son ensemble. On devrait déployer des efforts afin de poursuivre les progrès enregistrés pendant l'année et demie qui vient de s'écouler. On ne manque pas de protéines, mais il est nécessaire qu'elles soient réparties équitablement pour résoudre un problème qui affecte le développement physique et intellectuel des générations futures. Les organismes nationaux, régionaux et internationaux devraient non seulement assurer d'abondantes disponibilités en protéines mais aussi démontrer au public comment employer les protéines disponibles, en tenant compte du fait que certains groupes rejettent certaines protéines pour des raisons morales ou religieuses. On devrait accorder une attention particulière aux besoins des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Il est nécessaire d'agir sur le plan politique, économique et social

ainsi que sur le plan de l'enseignement. Si l'on consacrait une partie des efforts actuellement déployés pour atteindre la Lune à remédier au déficit en matière de protéines, on pourrait grandement améliorer la situation.

43. Le problème des protéines est complexe et, pour le résoudre, il faut mettre sur pied un programme spécialisé faisant appel aux différentes disciplines et bénéficiant d'une coordination rationnelle au niveau national, régional et international. Les efforts déployés pour pallier la carence en matière de protéines seraient profitables au monde entier, et les mesures prises pour répondre aux besoins des enfants contribueraient à les aider à jouer leur rôle dans le monde à venir. Il importe que l'on considère cette question comme l'une des activités des plus importantes de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

44. La délégation du Malawi se félicite des activités de la FAO, du FISE et de l'OMS en la matière. Le problème ne sera résolu que si les gouvernements et les organisations internationales lui accordent une haute priorité. Il faut se rendre compte qu'il s'agit d'un problème relatif non seulement aux disponibilités d'ensemble mais aussi à la manière dont elles sont réparties entre les différentes zones, les groupes sociaux et économiques et même les membres de la même famille.

45. M. DECASTIAUX (Belgique) dit que deux points de vue contradictoires se sont révélés: alors que certains ont déclaré que le mécanisme actuel est dépassé, d'autres ont souligné le fait qu'il continue à répondre aux besoins. Les documents dont la Commission est saisie indiquent que les institutions spécialisées estiment qu'elles sont capables de répondre aux nouveaux besoins en la matière. Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a souligné (1230ème séance) qu'il s'agissait d'un problème global nécessitant de nouvelles mesures, et notamment des travaux de recherche de base et des études des marchés, qui doivent être coordonnés d'une manière systématique. Les experts des institutions spécialisées sont particulièrement bien placés pour savoir quels sont les efforts qui ont été déployés jusqu'ici et elle est persuadée qu'ils continueront à porter leurs fruits et qu'il sera, en conséquence, inutile de créer de nouveaux organes. M. Decastiaux reconnaît, comme le représentant de l'Italie, qu'il sera nécessaire de procéder à certaines modifications au niveau national et que l'on devra entreprendre des études au début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

46. La délégation belge appuie l'ensemble du projet de résolution A/C.2/L.1023, mais il se peut qu'elle désire proposer, à un stade ultérieur, quelques retouches de forme à ce texte.

M. Mužik (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

47. M. WOODWARD (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que la question des protéines comestibles s'inscrit dans le cadre d'un domaine vaste, technique et spécialisé. La production et l'utilisation des protéines propres à

^{2/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la quarante-cinquième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour, document E/L.1239.

l'alimentation est une activité complexe qui est sans aucun doute du ressort de la FAO, bien que certains de ses éléments présentent un intérêt particulier pour le FISE et l'OMS. On a insisté à maintes reprises sur le fait que l'agriculture et la pêche devraient être les sources principales d'une production accrue de protéines, qui ne peut être envisagée que dans le cadre d'un développement général de l'agriculture. Les travaux de la FAO en la matière ne sont pas limités à l'exécution de projets du PNUD, lesquels complètent la plupart du temps son programme ordinaire. La FAO procède également à d'autres activités dans le domaine des protéines au titre de la Campagne contre la faim, de son fonds d'affectation spéciale et du Programme alimentaire mondial. Les autres institutions qui s'intéressent aux travaux du Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines se trouvent sans aucun doute dans le même cas.

48. M. Woodward rappelle la déclaration que le représentant de la FAO a faite au Conseil économique et social^{3/} à propos de la nature et de la portée des travaux de la FAO en matière de protéines, des fonctions du Groupe consultatif des protéines et des commentaires du Directeur général (E/4592/Add.4). Le représentant de l'OMS a également attiré l'attention sur les vues de son Directeur général (E/4592/Add.3 et Corr.1) et il a commenté l'histoire et les travaux du Groupe consultatif des protéines; il a également fait allusion aux renseignements disponibles et à d'autres questions. Le représentant de la FAO a déclaré par la suite que le Directeur général désirerait sans aucun doute étudier et commenter les propositions à grande portée qui avaient été faites et il a demandé que l'on consulte le siège de la FAO avant de prendre des décisions quant au fond.

49. Les documents dont la Commission est saisie ne fournissent malheureusement pas tous les détails nécessaires. Il est inutile d'attirer l'attention de la FAO et des autres institutions directement intéressées sur le problème. L'ancien Directeur général de la FAO a probablement fait plus que personne pour mobiliser l'opinion publique mondiale et organiser les activités dans toute la mesure des pouvoirs qui lui ont été conférés, comme on peut en juger par le Congrès mondial de l'alimentation, tenu à Washington (D. C.) en juin 1963 et la Campagne contre la faim. Dans son budget pour le biennat 1968-1969, ce directeur général avait inclus une rubrique visant à promouvoir les aliments riches en protéines à titre d'urgence et avait exprimé son intention de créer des groupes spécialisés qui travailleraient en étroite collaboration avec les autres organes compétents. La FAO, le FISE et l'OMS, par l'entremise du Groupe consultatif, ont donné une impulsion accrue à leurs activités.

50. Les différents rapports sur la question, ainsi que les observations faites au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, ont montré qu'il était important d'accélérer les efforts nationaux et internationaux. Les principales institutions intéressées ont fait tous les efforts possibles dans le cadre d'une action commune et compte tenu des limites des ressources humaines et financières mises à leur disposition par les gouvernements. Le dispositif de

coordination et les services consultatifs du Groupe consultatif OMS/FAO/FISE des protéines et de son secrétariat ont été renforcés, et ses ressources augmentées par les trois institutions qui le patronnent. Les membres du Groupe consultatif pour 1968 et 1969 sont des personnes particulièrement compétentes, représentant un vaste éventail de disciplines. Leurs observations (E/4592/Add.1) sur le rapport du Secrétaire général fournissent un cadre concis de référence et de priorités pour toute action sur le plan national et international, ainsi qu'un modèle pour les activités de la FAO, du FISE, de l'OMS et autres organisations compétentes.

51. Les cinq priorités fixées par le Directeur général de la FAO (expansion de l'utilisation de variétés de céréales à rendement élevé, mesures en vue de remédier au manque de protéines, guerre contre le gaspillage alimentaire, mobilisation des ressources humaines dans les zones rurales et promotion de la conservation des devises et des gains d'exportation) ont un rôle important à jouer dans la solution du problème des protéines et montrent combien il est lié au développement agricole général et à l'expansion de la production alimentaire. Le Plan indicatif mondial pour le développement agricole établi par la FAO, qui a pour but d'indiquer des priorités pour les activités nationales et internationales, permettra sans aucun doute aux gouvernements de définir leur politique et servira d'élément de base pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

52. L'examen du problème des protéines ramène inévitablement à la disponibilité de ressources nationales et internationales et à l'efficacité de l'action nationale. Le Directeur général se félicite des résolutions appropriées adoptées par l'Assemblée générale en vue de mobiliser l'opinion et les ressources, en particulier les ressources destinées aux institutions spécialisées compétentes; il se félicite également de la décision de l'Organisation des Nations Unies de procéder à une évaluation périodique commune en collaboration avec les institutions.

53. Les craintes de la FAO en ce qui concerne certains projets de propositions viennent, premièrement, du fait qu'elles vont à l'encontre du principe tendant à éviter le double emploi, la prolifération des efforts et la dispersion des ressources et, deuxièmement, du fait que la FAO doute qu'une action puisse être vraiment efficace si elle n'est pas associée aux activités spécialisées des principales institutions intéressées.

54. La FAO approuvera certainement le projet de résolution A/C.2/L.1023 quant au fond et collaborera à son application s'il est adopté. Il est encourageant de voir que l'action internationale proposée est liée aux activités existantes des institutions directement intéressées. Le projet de résolution souligne opportunément l'urgence du problème et la nécessité d'une politique de la part des Etats Membres; il insiste aussi très justement sur les efforts à faire pour tenter d'éveiller l'intérêt mondial et d'obtenir l'appui de tous.

55. La FAO souhaiterait que des consultations effectives et fréquentes soient organisées pour lui permettre d'aider l'Assemblée générale à juger en connaissance de cause.

^{3/} Ibid., reprise de la quarante-cinquième session, 1569^e séance.

56. Le Dr COIGNEY (Organisation mondiale de la santé) rappelle la déclaration qu'il a faite à la reprise de la quarante-cinquième session du Conseil économique et social^{4/} au sujet des observations du Directeur général de l'OMS (E/4592/Add.3 et Corr.1). L'OMS, consciente du fait que les problèmes de la nutrition ne peuvent être résolus que par une action concertée faisant intervenir toutes les disciplines, a accueilli avec satisfaction l'intérêt que portent au problème des protéines les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les activités qu'elles ont entreprises. L'OMS travaille en collaboration étroite surtout avec la FAO, dont les responsabilités s'étendent à la production et à la distribution de denrées alimentaires, tandis qu'elle-même se préoccupe essentiellement de protéger la santé en améliorant la nutrition.

57. La malnutrition protéi-calorique reste toujours la principale maladie de carence dans les pays en voie de développement. Il est affligeant de constater que, dans un monde où la science et la technique progressent à pas de géant, des centaines de millions d'enfants sont encore aux prises avec la faim et la maladie. La malnutrition protéi-calorique, notamment sous la forme du kwashiorkor et du marasme, touche de 1 à 9 p. 100 des enfants jusqu'à 5 ans et joue un rôle important dans la forte mortalité de ce groupe d'âge. Indépendamment de leurs effets directs, les formes bénignes de malnutrition protéi-calorique, largement répandues parmi les enfants des pays en voie de développement, favorisent le développement des maladies infectieuses. La plupart des décès par rougeole, coqueluche ou diarrhée sont associés à divers degrés à ce type de malnutrition. Une grande partie de la population adulte souffre également de carences protéiques et caloriques, ce qui réduit considérablement la capacité de travail et, partant, la productivité de ces groupes.

58. Tout en concentrant son effort sur la prévention et le traitement des troubles nutritionnels, l'OMS s'emploie, en collaboration étroite avec la FAO, le FISE et l'UNESCO, à relever le niveau nutritionnel des pays en voie de développement par divers moyens: mise en œuvre de programmes de nutrition appliquée, enseignement de la nutrition dans les universités et organisation de cycles d'études sur la question de la nutrition. Elle prête son assistance sous différentes formes: préparation du personnel; création de services et d'instituts de la nutrition; enquêtes, centres de réadaptation et organisation d'un programme de nutrition, dont l'exécution est assurée par les centres de santé, en particulier ceux qui s'occupent de protection maternelle et infantile.

59. De concert avec la FAO et le FISE, l'OMS participe également à la mise au point et favorise la production de nouveaux mélanges alimentaires à la fois riches en protéines et peu coûteux, susceptibles de servir d'aliments d'appoint ou de sevrage dans les régions où les protéines d'origine animale ne peuvent suffire à maintenir un niveau nutritionnel satisfaisant. Plusieurs aliments composites ont été essayés en Algérie, à Formose, en Ethiopie et en Inde, et des centres d'essais ont aussi été désignés au Chili et au Guatemala.

60. L'OMS participe conjointement avec la FAO et le FISE à plus de 60 programmes coordonnés de nutrition appliquée, entrepris par des organismes nationaux responsables de l'agriculture, de l'éducation, du développement communautaire et de la santé publique.

61. Les observations du Directeur général de l'OMS (E/4592/Add.3 et Corr.1) sur le rapport du Secrétaire général exposent clairement le rôle que l'OMS compte jouer dans ce domaine. L'OMS est prête à intensifier ses efforts, mais ceux-ci devront être soutenus par un appui accru de la part des gouvernements.

62. L'OMS partage l'opinion exprimée par le représentant de la FAO et elle est disposée à collaborer à l'application du projet de résolution A/C.2/L.1023. Le Dr Coigny a entendu avec satisfaction les observations des délégations qui estiment souhaitable d'utiliser pleinement le dispositif existant.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Exode des cadres et du personnel technique qualifié de tous les niveaux qui quittent les pays en voie de développement pour s'établir dans les pays développés, ses causes, ses conséquences et mesures pratiques permettant de remédier aux problèmes qui en résultent (A/7203, chap. X, sect. B; A/7294)

63. M. MARSH (Jamaïque) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement (A/7294) constitue une base solide pour les travaux de la Commission. Ce rapport met surtout l'accent sur la situation économique et sociale dans les pays des émigrants et sur la politique d'immigration des pays d'accueil, mais on devrait étudier quelque peu les facteurs politiques de manière à déterminer s'ils ne contribuent pas à décourager les élites professionnelles de rester dans leur pays d'origine.

64. La question est complexe et il n'a pas encore été possible de présenter sous forme de tableaux faciles à consulter une comparaison des qualifications acquises dans les divers pays. Le premier travail serait donc de fournir aux Etats Membres un système standard d'enregistrement des statistiques de migrations.

65. Il convient également d'examiner le coût que les pays en voie de développement doivent payer pour acquérir des compétences. Bien qu'il y ait un courant inverse de talents, l'acquisition des compétences risque d'être une entreprise fortement déficitaire pour un pays à faible revenu. Pour que le courant de talents leur rapporte un gain net, les pays en voie de développement auront à offrir de meilleurs encouragements que dans les pays développés, et, ajoutée au coût de la formation de ressortissants qui vont étudier à l'étranger, c'est une charge qui peut être très lourde. En conséquence, M. Marsh suggère que les pays développés qui accueillent des émigrants qualifiés venant des pays en voie de développement recrutent également des travailleurs non qualifiés et leur fassent acquérir les qualifications nécessaires.

66. Le problème fait partie de la planification générale de la main-d'œuvre, étant donné que la formation

^{4/} Ibid.

d'un plus grand nombre de spécialistes dans les pays en voie de développement ne contrebalancera pas nécessairement les pertes causées par l'émigration, à moins que leur développement économique et social ne s'améliore en même temps. On devrait tenir compte de cet aspect de la question pour planifier la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

67. Une plus large publicité doit être donnée aux programmes de développement des pays en voie de développement, en vue de les aider à utiliser leur personnel hautement qualifié. Il convient également d'informer les diplômés de l'enseignement secondaire des possibilités d'emploi qu'ils pourraient avoir dans les diverses professions.

68. On devrait remédier à l'absence de communication entre les pays en voie de développement, dont certains pourraient utilement fournir à d'autres leurs excédents de personnel. En conséquence, la délégation jamaïcaine se félicite des efforts que l'on fait pour encourager les entreprises étrangères chargées de la construction d'importants ouvrages d'infrastructure à recruter des cadres et des spécialistes parmi les ressortissants des pays en voie de développement intéressés qui travaillent à l'étranger.

69. C'est à juste titre que le rapport met l'accent sur les droits de l'homme et évoque la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'amertume et l'irritation du personnel qualifié, souvent causées par des agents d'encadrement incompetents, est l'une des causes de l'"exode des compétences". M. Marsh trouve donc très opportun que l'on rappelle le respect fondamental des droits de l'individu recommandé dans la Charte et dans les instruments de base des Nations Unies.

70. M. ASANTE (Ghana) dit que le rapport du Secrétaire général (A/7294) confirme ce que l'on sait déjà sur l'"exode des compétences", rectifie des idées fausses et révèle la véritable nature du problème. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il a pris une plus grande ampleur au cours des dernières années. Il ne se limite pas aux pays en voie de développement: le Canada, la Norvège, les Pays-Bas et la Grèce en sont également victimes et, sauf peut-être en Amérique du Sud, rien n'indique qu'il diminuera (*ibid.*, par. 4). Le moment est venu de passer à l'action et non d'entreprendre de nouvelles études. En tout état de cause, comme le problème varie d'un pays à l'autre, il faudra le résoudre à l'échelon national. Les pays développés savent comment éloigner les indésirables et ils devraient également pouvoir s'abstenir d'encourager l'immigration de ceux dont leur propre pays a besoin. Bien entendu, c'est aux pays en voie de développement qu'il appartient d'assumer la principale responsabilité, et il doivent agir.

71. Au Ghana, le problème est particulièrement sérieux pour ce qui est des médecins et des ingénieurs. Il ressort d'une conversation que M. Asante a eue avec un médecin ghanéen travaillant aux Etats-Unis que ce qui le motive, ce n'est pas l'appât d'une meilleure rémunération, mais le fait que l'absence au Ghana de personnel paramédical y rend la pratique de la médecine plus difficile. Mais les médecins qui

quittent leur pays devraient se rendre compte qu'il est de leur devoir d'aider à former le personnel paramédical nécessaire.

72. Un autre problème découle du fait que, lorsqu'un homme a atteint une haute position dans un pays développé, telle que celle de directeur d'hôpital, il n'est pas facile de lui trouver un poste convenable dans la structure médicale de son propre pays, s'il désire rentrer.

73. De nouvelles études globales n'auraient aucune utilité mais des monographies seraient nécessaires et l'ONU pourrait aider les pays en voie de développement à les établir. Il est intéressant de noter que, selon le paragraphe 51 du rapport du Secrétaire général (A/7294), le Japon a un faible taux d'émigration de spécialistes malgré des traitements relativement modestes. Il serait intéressant d'entendre l'avis de la délégation japonaise sur ce point.

74. Quant aux mesures prises pour réduire l'exode du personnel qualifié, ainsi qu'il est indiqué au chapitre VIII du rapport, M. Asante note que l'Argentine a libéralisé ses droits d'importation en faveur de spécialistes qui reviennent de l'étranger et que l'Inde a constitué une caisse commune des scientifiques (*ibid.*, par. 108), ce qui montre que des mesures énergiques sont nécessaires. Le Ghana a accepté de payer le voyage de retour de médecins et leur consent des avances pour leur permettre d'acheter des voitures et d'autres articles. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis prennent certaines mesures destinées à réduire l'immigration de spécialistes venant d'autres pays (*ibid.*, par. 110 et 111) et le Centre international de physique théorique des Nations Unies à Trieste joue un rôle utile (*ibid.*, par. 109). On devrait faire comprendre à des spécialistes émigrants que s'ils ne rentraient pas, leur pays resterait arriéré et eux-mêmes ne seraient jamais vraiment respectés à l'étranger. L'Etat finance l'enseignement sur l'hypothèse que sa mise de fonds produira des bénéfices et il a le droit d'en exiger. Peut-être conviendrait-il d'imposer certaines restrictions quant à la délivrance de passeports et de prendre certaines mesures d'ordre juridique pour faire respecter les contrats conclus avant l'octroi d'une bourse ou d'une subvention.

75. Les paragraphes 16 à 19 du rapport traitent du problème sous l'aspect des droits de l'homme, ce qui brouille inutilement la discussion. La liberté ne peut jamais être absolue; celui qui en jouit doit reconnaître qu'il a certains devoirs vis-à-vis de la société. M. Asante reconnaît cependant qu'il existe parfois, dans les pays en voie de développement, certains facteurs qui enlèvent tout attrait à la vie pour les élites professionnelles: le népotisme, les barrières sociales et la rigidité de la machine bureaucratique. Tous ces facteurs doivent disparaître si l'on veut arrêter l'"exode des compétences".

76. D'un autre côté, l'émigration de spécialistes ne présente pas toujours que des inconvénients. Il se peut que les intéressés soient si amers qu'ils ne servent plus à grand-chose; il se peut aussi qu'il s'agisse d'un petit groupe d'hommes de génie qui doivent émigrer pour trouver le milieu favorable à leurs talents: certains des lauréats du Prix Nobel aux Etats-Unis en sont des exemples.

77. M. COX (Sierra Leone) pense, comme le représentant du Ghana, que l'émigration de spécialistes d'une partie du monde vers une autre peut être un bien pour l'humanité. Des émigrations de ce genre ont eu lieu entre pays développés et de pays développés à pays en voie de développement, et M. Cox ne voit pas pourquoi cet exode ne pourrait se faire dans les deux sens. Les gens décident d'émigrer parce qu'ils pensent qu'ils seront plus heureux dans le pays où ils ont l'intention d'aller s'établir et qu'ils y trouveront des conditions plus favorables à la réalisation de leurs aspirations. Si leur pays d'origine ne peut leur fournir la formation nécessaire parce qu'insuffisamment développé ou manquant de

ressources, on ne saurait légitimement leur reprocher de créer un problème d'"exode des compétences" s'ils se sentent obligés de partir. Ce faisant, ils jouissent à la fois des avantages qu'offre le pays d'accueil et du prestige de leur propre pays, dont ils prouvent le talent national. Les droits de l'homme sont un aspect dont il faut tenir compte. On doit également se souvenir que le personnel des organisations internationales est formé d'émigrants. M. Cox se propose de faire ultérieurement des observations plus détaillées dans une déclaration écrite.

La séance est levée à 18 heures.

